

# Incinération ou crémation ? Quel est le bon langage ?

*L'incinération et la crémation sont des termes fréquemment utilisés lorsque l'on évoque les funérailles. Ils sont compris comme ayant le même sens, pourtant, ils ont chacun une définition spécifique. Il faut bien différencier ces deux pratiques afin d'utiliser un vocabulaire approprié.*



M<sup>e</sup> Barbara Charbonnier.

## ■ Incinération et crémation : quelle est la différence ?

L'incinération est une technique de transformation par l'action du feu. Elle est utilisée pour le traitement des déchets au moyen d'un incinérateur. On emploie très souvent ce terme dans le domaine cinéraire : on n'incinère pas un corps, mais des ordures ménagères et des cadavres d'animaux. Ce procédé de gestion des déchets s'est développé dans les années 1960, afin de remédier à l'absence de tri et de permettre la mise en place du compostage et du recyclage. Il est donc essentiel de ne pas faire l'amalgame entre les mots "incinération" et "crémation", qui ont des caractéristiques bien distinctes.

La crémation vient du mot latin "cremare", qui signifie brûler. La crémation est un procédé qui vise à brûler et réduire en cendres le corps d'un être humain décédé. La crémation permet une transformation décente et hygiénique du corps en cendres. Le corps du défunt est placé dans un cercueil, qui est introduit dans un four préalablement chauffé à une température de 800°C minimum pouvant aller jusqu'à 1200°C. Le corps est alors sublimé, c'est-à-dire qu'il passe de l'état solide à l'état gazeux. Les cendres sont ensuite finement broyées et recueillies dans une urne cinéraire.

En France, après avoir pendant des siècles considéré l'incinération (ou crémation) comme un défi à l'Église catholique, celle-ci l'a autorisée à partir de 1963 (Vatican II). Il est souhaitable que la cérémonie à l'église ait lieu avant le transfert au crématorium. Car c'est autour du corps et non de l'urne funéraire que se déroule normalement la célébration. Il est souhaitable aussi que les cendres ne soient pas dispersées, pour qu'il y ait un lieu de souvenir et de recueillement - selon l'église...

## ■ Pourquoi crématiser ?

Il existe aujourd'hui deux mots pour désigner la sublimation du corps d'un défunt : crémation, trop savant et peu usité, dont le mot "cramer" est une déformation argotique.

Le cas de ce dernier mot est intéressant. En effet, il peut s'appliquer aussi bien à un défunt, à une personne qui a vécu, pensé, agi, et a été aimée, qu'à une poubelle pleine de déchets ménagers. Et dans de nombreux cas, les familles sont mal à l'aise avec ce vocable.

Crématiser se décompose en deux parties : "créma", qui évoque donc la crémation humaine, et "tiser", qui désigne l'action d'introduire un combustible dans un four. Étymologiquement, le mot est donc bien construit. Ensuite, il est spécifique. Les familles pourront utiliser un terme entièrement dévolu au rituel funéraire et au travail de deuil de leur défunt.

## ■ Pourquoi ?

Un mot peut changer la perception qu'un lecteur a d'un article, et nous savons qu'un mot peut aussi faire basculer un entretien avec une famille. Une maladresse, un mot mal choisi, et une famille perd la confiance et la sérénité que vous aviez mis du temps à établir. Parce que nombre de professionnels du funéraire utilisent encore trop souvent le mot "incinérer". Pour nous, ce n'est finalement qu'un mot. Mais pour les familles, c'est un petit rouage du mécanisme du deuil qui a son importance. Alors, n'incinérons plus, crématisons !

**Barbara Charbonnier**

*Maître en droit, spécialisée en droit funéraire, expert judiciaire, consultante et formatrice. Réalisation d'expertises et d'audits.*

## Au crématorium, on crématiser !

"Je voudrais pouvoir glisser un mot justement de l'avis de la FFC relatif à cet article : pour notre mouvement, ce mot a de l'importance. Tant sur le plan humain, que sur le plan du droit. Ainsi les textes du CGCT parlent bien de crématorium et non d'incinérateur. Donc ce n'est pas le même objet, le même usage.

Comment tolérer qu'aujourd'hui encore des professionnels utilisent toujours ce vocable disgracieux "d'incinération" (sous couvert que le mot "crémation" n'est pas officiellement dans le dictionnaire) alors que l'on conduit bien les défunts au crématorium et non à l'incinérateur.

Les panneaux directionnels routiers, les appels d'offres des collectivités locales utilisent bien ce vocable crématorium. Alors s'il vous plaît, pas de confusion possible : au crématorium, on crématiser !"



**Frédérique Plaisant**  
Présidente de la FFC